

Formation Autorisation d'intervention à proximité de réseaux (Encadrant) AIPRE

Formation AIPR : Autorisation d'Intervention à Proximité de Réseaux niveau "Encadrant". Formation pour les salariés d'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux).

Objectifs

A l'issue de la formation, le stagiaire aura appris la réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux, ses connaissances du Guide technique, identifier les risques métier pour adapter vos méthodes de travail, préparer et obtenir l'examen AIPR sous forme de QCM.

Public Visé

Salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique de travaux (chef de chantier, conducteur de travaux). Pour tout chantier de travaux, au moins un salarié de l'exécutant de travaux doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR "encadrant".

Pré Requis

Maîtrise orale et écrite de la langue française

Objectifs pédagogiques

Appliquer les règles liées à la réforme anti-endommagement.
Respecter les procédures administratives liées aux travaux de réseaux.
Identifier les différentes typologies de réseaux et adapter les techniques de travaux selon les risques et les prescriptions en vigueur.
Appliquer les mesures de prévention et d'arrêt de travaux

Méthodes et moyens pédagogiques

Exposés et discussions s'appuyant sur des expériences vécues.

Parcours pédagogique

Enseignement théorique :

- L'impact de la réforme de protection à l'endommagement des réseaux sur le chantier, votre rôle, vos responsabilités, vos obligations avant et pendant les travaux
- La réglementation DT-DICT / Principaux points de repères
- La réglementation AIPR
- Les différents acteurs
- Les types de réseaux concernés
- Le fonctionnement du système
- Application du guide technique

Qualification Intervenant(e)(s)

Chaque intervenant a suivi une formation adaptée et a une expérience professionnelle appropriée.

Les + métier

Formation **AIPR : Autorisation d'Intervention à Proximité de Réseaux** niveau "Encadrant". Formation pour les salariés d'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux). Pour tout chantier de travaux, au moins un salarié de l'exécutant de travaux doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « encadrant ». Cet encadrant doit être présent sur le chantier ou être en capacité de s'y rendre dans la demi-journée.

Méthodes et modalités d'évaluation

Les questions QCM susceptibles d'être posées à l'examen font partie d'un ensemble de 255 questions élaborées par un comité de pilotage national réunissant toutes les parties prenantes.

L'examen pour le profil "encadrant" comprend 40 questions.

Score minimal pour réussir l'examen : 48 points (le score maximal possible étant 80 points)

Réponse bonne : +2 points

Réponse "Je ne sais pas" : 0 point

Réponse fausse à une question ordinaire : -1 point

Réponse fausse à une question prioritaire : - 5 point

Modalités d'accessibilité handicap

Pour les personnes en situation de handicap, une personne référente est disponible pour répondre à vos questions sur contact@securitup.fr ou au 04 78 90 10 71

Durée

7.00 Heures

1 Jour

Effectif

De 3 à 10 Personnes

Tarifs

Inter (Par Stagiaire) :

[Nous consulter](#)

Intra (Par Jour) :

[Nous consulter](#)



Contactez-nous !

Bastien ROGER
Directeur de la formation

Tél. : 04.78.90.10.71
Mail : contact@securitup.fr